



SAS CAMPING PARIS BEAU VILLAGE

1 voie des prés 91700 – VILLIERS SUR ORGE - FRANCE

Tel : + 33 (0)1.60.16.17.86

E-mail : contact@campingaparis.com –

www.campingaparis.com

Coordonnées GPS : LAT - 48.65511/ LONG - 2.30421

N° TVA Intra: FR07 432 053 874 00017 - Siret : 432 053 874 00017 – RCS : B432 053 874 – APE: 5530Z

INFORMATIONS CAMPING PARIS BEAU VILLAGE

LA DIRECTION ET TOUT PERSONNEL VOUS SOUHAITE LA BIENVENUE AU
CAMPING PARIS BEAU VILLAGE

VOUS RETROUVEREZ LES INFORMATIONS UTILES POUR VOUS GUIDER TOUT AU LONG DE VOTRE SÉJOUR.

1. **ACCUEIL ET BAR : BASSE SAISON 01 septembre au 15 juin** - Ouvert du lundi au samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 – (FERMÉ LES DIMANCHES) - **HAUTE SAISON 16 juin au 31 août** - Ouvert du lundi au dimanche de 9h00 à 20h00
2. **INSTALLATION :**
POUR LES EMPLACEMENTS : Les arrivées se font de **14h00 à 19h00 en basse saison et du 12h00 à 20h00 en haute saison.**
POUR LES LOCATIONS MOBILES – HOMES : Les arrivées se font de **14h00 à 19h00 en basse saison et du 14h00 à 20h00 en haute saison.**
 Toutes les arrivées en dehors des heures indiquées seront accueillies dès l'ouverture de la réception (un parking à l'extérieur du camping est disponible en attendant l'heure d'ouverture de la réception).
3. **DEPART :**
POUR LES EMPLACEMENTS : Les emplacements doivent être libres avant 12h00.
POUR LES LOCATIONS MOBILES – HOMES : Les mobiles-homes doivent être libres avant 10h00. Nous vous informons que le nettoyage final doit être effectué par vos soins. **Tout départ avant 6h30, pensez à sortir votre véhicule la veille avant 22h00.**
4. **PARKING ET PORTAIL :** **Merci de noter que le portail d'entrée du Camping est fermé à la circulation des véhicules après 22h jusqu'au 6h30.** Vous pouvez cependant entrer ou sortir à n'importe quelle heure à pied ou à vélo avec le CODE ou le BADGE qui vous sera fourni lors de votre enregistrement à la réception. Après 22h00 jusqu'au 6h30, vous devez garer votre véhicule sur le parking à l'extérieur de camping. **Le stationnement est réservé à 1 seul véhicule par emplacement.**
5. **NOS TARIFS COMPRENNENT :**
POUR LES EMPLACEMENTS : l'emplacement NU pour une tente + voiture ou une caravane + voiture ou un camping-car (capacité maximale 6 personnes), un branchement électrique 10A et l'accès aux sanitaires et aux infrastructures d'accueil.
POUR LES LOCATIONS MOBILES – HOMES : Les linges de lits (1 couette + 1 drap housse + 1 oreiller et taie d'oreiller) par personne, l'eau, le gaz, l'électricité (jusqu'au 7kw par jour/200 KW par mois, au-delà de la consommation incluse, le client devra s'acquitter de frais de dépassements au prix unitaire de 0.48 €/KW ttc).
6. **NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :** les suppléments (personne supplémentaire, véhicule supplémentaire, animaux domestiques...etc....).
7. **ANIMAL (POUR COURT SEJOUR UNIQUEMENT) :** Le Camping Paris Beau Village peut autoriser la détention d'un animal dans l'enceinte du camping dans la mesure où elle concerne un animal familier et à condition que ledit animal ne cause aucun dégât. Ils doivent être tenus en laisse en permanence. Ils ne devront pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des résidents et respecter les règles élémentaires d'hygiène. Les chiens considérés comme dangereux (catégorie 1) sont interdits sur le Camping. Carnet de vaccination à jour obligatoire.
8. **POUBELLES :** Les locales poubelles sont à votre disposition à l'extérieur du camping côté gauche en sortant (TRI SELECTIF).
9. **VISITEUR OCCASIONNEL :** Le CLIENT est tenu d'informer la Direction du Camping des éventuels visiteurs qui viendraient lui rendre visite. Le visiteur doit au préalable, se présenter à l'accueil pendant les heures d'ouverture, régler le supplément et présenter sa carte d'identité.
10. **INFORMATIONS IMPORTANTES :** Les soirées privées et manifestation festive ne sont pas tolérées dans le camping. LA DÉTENTION ET LA CONSOMMATION DE SUBSTANCE ILLICITES AINSI QUE LA CONSOMMATION EXCESSIVE D'ALCOOL EST FORMELLEMENT INTERDITE SOUS PEINE D'EXPULSION DÉFINITIVE. Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur affiché dans le camping ou disponible à l'accueil.